

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 27 mars à 20 h, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 9</b>			
<b>Votants : 11</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHASSAT, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à M. Vincent CERISIER ;  
M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : SOREGIES – Nouvelle offre 100 % Poitou'Vert**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a, depuis plusieurs années souscrit auprès de SOREGIES un contrat IDEA.

Ce contrat IDEA offre une réduction liée à l'achat de l'énergie moins cher que SOREGIES. Les contrats SOREGIES IDEA vont basculer dans l'offre 100 % Poitou'Vert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Cette offre propose l'équivalent de la consommation électrique qui est directement produite à partir d'énergies renouvelables locales. Cette énergie verte est produite, soit par les centrales dont SOREGIES a l'exploitation, soit par des installations régionales de producteurs partenaires à qui SOREGIES achète en direct l'énergie. Cela permet ainsi le soutien immédiat des énergies renouvelables du territoire.

Cette électricité renouvelable distribuée à 100 % en circuit court permet de proposer un tarif avantageux à -6 % du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kwh.

Le Maire propose de souscrire à cette offre.

## DÉLIBÉRATION N° 2024/14

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **ACCEPTER** la proposition de l'offre 100 % Poitou'Vert ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce nouveau contrat.

Fait à ANTIGNY, le 28 mars 2024

Le Maire,  
Vincent LAUER

